DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 9 juin 2026
Numéro : 3
Objet : Ouverture de poste

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf juin,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 juin 2026, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 25.
11 membres présents, 6 membres représentés, 8 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Pierre GRIMAL, Paul MARTY.
Membres représentés : Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER.
Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Thierry SERIN, Jean-François VIDAL.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;
Vu l'arrêté portant inscription sur liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur par voie de promotion interne 2026,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical en date du 10 mars 2026,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de rédacteur territorial en raison de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur par voie de promotion interne.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :
- La création de 1 emploi de rédacteur territorial, permanent à temps complet.
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 9 juin 2026 (voir en annexe à la présente délibération).

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE -la création d'un poste de rédacteur territorial
-le tableau des effectifs et emplois en annexe de la présente délibération
-l'inscription des crédits nécessaires au budget

DONNE POUVOIR au Président pour signer toute pièce afférente au dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20260609-20260609_3-DE
Reçu le 16/06/2026